



AFFICHÉ
LE 02.06.2026

2026/....
Parafe

ARRETE N°88/2026

OBJET : DESIGNATION DE MONSIEUR MAXENCE LEBRUN, MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL, POUR EXERCER LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL POUR LES CELEBRATIONS DU 3 JUIIN 2026

La Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'élection des membres du Conseil municipal en date du 29 mars 2026 ;

Considérant l'absence de Madame la Maire et de ses Adjoints ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Maxence LEBRUN, membre du Conseil municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière est désigné pour exercer, le mercredi 3 juin 2026, sous la surveillance et sous la responsabilité de la Maire, en ses lieu et place, les fonctions d'Etat-Civil de ladite Commune.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la réception.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de la maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Procureur de la République
- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Monsieur Maxence LEBRUN

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 1^{er} juin 2026

Madame la Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

le 02/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20260601-ARRETE_88_2